Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260429-DE5526-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveilh melin Ploveilh

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 23 avril 2026, se sont réunis le mercredi 29 avril 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Catherine SEGUIN, Frédéric ANCIEN, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Édith LE BORGNE, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Sandrine LE CAM, Marine GOURLAY.

Absents ayant donné pouvoir :

Sylvie RICHARD	à	Jean Paul LE DANTEC
Linda KERBERENES	à	Diane GAYET
Géraldine LE ROY	à	Natacha DEZILES
Arnaud PLATEL	à	Noël LE DREZEN
Jérôme LECOMPTE	à	Marine GOURLAY

Nombre de conseillers : - en exercice : 27
- présents : 22
- votants : 27

Secrétaire de séance : Diane GAYET

DE5526 – GRDF - Redevance d'occupation du domaine public 2026

Rapporteur : Monsieur Noël LE DREZEN

Dans le cadre du contrat de concession de distribution publique du gaz naturel avec GRDF, une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel est versée chaque année à la commune par GRDF. Celle-ci est d'un montant total de 1.166,00 € pour l'année 2026.

Ce calcul procède des éléments suivants :

Redevance occupation domaine public	
Linéaire des canalisations (L)	20 276 m
Coefficient de revalorisation	1,44
Calcul : [(0,035 x L) + 100] x CR - TOTAL	1 166,00 €
MONTANT DE LA RODP 2026	**1 166,00 €**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260429-DE5526-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acte** le montant de la redevance due par GRDF au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel à la somme de 1 166,00 € pour 2026
- **Autorise** M. le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 29 avril 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.